

DÉPARTEMENT

Allier

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAPEAU**

DATE DE CONVOCATION

20 juin 2024

SÉANCE DU 28 JUIN 2024

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} juillet 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit juin

À dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune

Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de

Pierre BRENON, Maire.

Etaient présents : BRENON, DEVILLE, GUERRIER G., POIRIER, HANDOUS,
ROBERT, RAMETTE, MATHÉ, GUERRIER I.,

Absents Excusés : LAGNEAU Mickaël, CUCCA Christelle

Secrétaire de séance : DEVILLE Brigitte

OBJET

N°2024/06/27 – Zones d’accélération de la production d’énergies renouvelables.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production des énergies renouvelables demande aux communes de recenser des zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables.

Le 6 juin 2023, un courrier a été transmis aux communes pour la mise en œuvre de ce recensement à l’échelon communal, et le 8 septembre 2023 une réunion départementale a été organisée à Bayet pour la présentation de ce dispositif. À ce jour, une centaine de communes du département ont communiqué leurs résultats.

Le Conseil Municipal a approuvé une promesse de bail entre la commune et EDF renouvelables pour l’implantation d’un parc agrivoltaïque sur des parcelles dont la commune est propriétaire.

La commune souhaite donc mettre en zones d’accélération les parcelles référencées dans l’annexe jointe.

La commune souhaite également mettre en zones d’accélération les parcelles C91, C92 et C100 qui ne sont plus déclarées à la PAC depuis plus de 10 ans.

Une publicité sera faite sur le site de la mairie, ainsi que sur le site de Moulins Communauté à compter du lundi 15 juillet 2024 et pour une durée d’un mois.

Compte tenu du projet porté par la commune de Chapeau, le Conseil Municipal, à l’unanimité, ne souhaite pas définir d’autres zones propices à l’installation d’ENR, tout en ayant été informée de cinq à six projets privés sur la commune, ce qui représenterait plus de 200 ha de panneaux.

Le projet communal représente environ 1% de la surface de la commune.

Le Conseil Municipal envisage aussi l’installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la future salle polyvalente pour de l’autoconsommation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- ✓ De mettre en zones d'accélération les parcelles référencées dans l'annexe jointe.
- ✓ De mettre en zones d'accélération les parcelles C91, C92 et C100 qui ne sont plus déclarées à la PAC depuis plus de 10 ans.
- ✓ Dit qu'une publicité sera faite sur le site de la mairie, ainsi que sur le site de Moulins Communauté à compter du lundi 15 juillet 2024 et pour une durée d'un mois.
- ✓ Précise que le projet communal représente environ 1% de la surface de la commune et que la Commune de Chapeau envisage aussi l'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la future salle polyvalente pour de l'autoconsommation.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
P. BRENON

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification le



ANNEXE

Commune	CP	Section	N°	ha	Propriétaire
Chapeau	03340	A	105	3,57	Mairie
Chapeau	03340	A	106	2,90	Mairie
Chapeau	03340	A	107	2,97	Mairie
Chapeau	03340	A	108	5,33	Mairie
Chapeau	03340	A	110	4,28	Mairie
Chapeau	03340	A	111	2,92	Mairie
Chapeau	03340	A	112	5,99	Mairie
Chapeau	03340	A	113	3,54	Mairie
Chapeau	03340	A	114	1,11	Mairie
Chapeau	03340	A	115	1,99	Mairie
Chapeau	03340	A	116	2,27	Mairie
Chapeau	03340	A	117	0,74	Mairie
Chapeau	03340	A	118	3,38	Mairie
Chapeau	03340	A	120	5,66	Mairie
Chapeau	03340	A	121	5,03	Mairie
Chapeau	03340	A	122	4,36	Mairie
Chapeau	03340	A	123	4,63	Mairie
Chapeau	03340	A	125	1,26	Mairie
Chapeau	03340	A	126	1,16	Mairie
Chapeau	03340	A	127	2,45	Mairie
Chapeau	03340	A	128	0,84	Mairie
Chapeau	03340	A	339	0,82	Mairie

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
P. BRENON

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification le

